

Biens classés et zones de protection

Le charbonnage et la Cité de Bois-du-Luc à Houdeng Aimeries à savoir: - les carrés ou cité de Bosquet ville; - le parc du Quinconce; - les bâtiments industriels du siège Saint Emmanuel; - les bureaux reconvertis et les ateliers; - l'hospice; - l'hôpital; - l'église paroissiale Sainte Barbe; - les écoles; - la boucherie; - le kiosque à musique; - l'ancienne maison directoriale; - les maisons des n°1 à 131 de la rue Bois-du-Luc

CLASSÉ
Patrimoine exceptionnel - La totalité des biens classés comme ensemble architectural présente le caractère exceptionnel.

CLASSÉ
Patrimoine mondial - Est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial le site minier majeur du Bois-du-Luc (2012).

Identification

Code interne : 55022-CLT-0005-01


Code DGO4 : LA LOUVIERE/5


Localisation

LA LOUVIERE

Ancienne(s) commune(s) : Houdeng-Aimeries

Cartographie

Cartographie globale : 

Cartographie de l'ensemble architectural : 

Décision

Date d'arrêté : 20/06/1996 (classement)

Date de publication au Moniteur belge : 02/08/1996

Type(s) de classement

- Ensemble architectural

Liens utiles

Aides régionales : [En savoir plus...](#)

Déductibilité fiscale : [En savoir plus...](#)

Dossier(s) Lié(s)

[55022-
CLT-0026-01](#)

[55022-
CLT-0027-01](#)

Document(s)



[Arrêté - 38.01 Ko](#)



[Plan - 256.88 Ko](#)

[Tous les documents au format ZIP](#)



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.